

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74010

Objet

PISCALITE SYNDICALE
EXERCICE 1974

NOTE DE CONVOCATION

26 Janvier 1974

DATE D'AFFICHAGE

26 Janvier 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 22
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le Premier Février à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, RIVIERE, LARGETEAU, LOIREAU, LACHAUD, BROTEAU, BARDE, DELAIR, TAP, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BOUCHET par M. TETARD
M. MAULIN par M. BARDE

Absents : MM. MM. DOMEQ, BERLAND,

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 21 décembre 1973, le Comité Syndical a décidé que les charges de fonctionnement du S.I.V.O.M. seraient couvertes par une fiscalité syndicale.

Un tableau a été établi, faisant apparaître pour chaque Commune le montant de sa participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter que le S.I.V.O.M. mette en recouvrement, par voie de fiscalité directe, le montant de la quote-part mise à la charge de la Commune, soit 156 549 F. (CENT CINQUANTE SIX MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF FRANCS) au titre de l'exercice 1974.

Fait et délibéré, les mêmes jour, mois et an susdits
signé au registre par les membres présents à la séance.

SOUS-PRÉFECTURE ROYAN
ARRIVÉE LE
- 7. MAR. 1974
DELIBERATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

Pour extrait conforme au Registre
Pour la Mairie
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD